Province de Québec Municipalité de Chartierville

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Chartierville le 7 juin 2021 par vidéo conférence Teams avec participation du public sous la présidence du maire M. Denis Dion.

Ouverture de la séance :

Le maire M. Denis Dion ouvre la séance à 19 h 10.

Sont présents :

M. Claude Gagnon, conseiller poste #1

M. Simon Lafrenière, conseiller poste #2

Mme Nathalie Guesneau, conseillère poste #3

M. Kenneth Cameron, conseiller #4

M. Claude Sévigny, conseiller poste #5

Vacant, poste #6

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Paméla Blais, est aussi présente.

2. Adoption de l'ordre du jour :

21-3506

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par M. Claude Gagnon et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté:

- 1. Ouverture de la séance.
- Adoption de l'ordre du jour.
- 3. Période de questions portant seulement sur les sujets au présent ordre du jour
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 mai 2021 et de la séance extraordinaire du 25 mai 2021.
- Adoption des revenus & dépenses. 5.
- Rapport du Maire. 6.
- 7. Rapport des comités ad hoc.
- Informations, correspondance & demandes diverses:
 - 8.1. Adoption - Règlement 2021-02 Gestion contractuelle
 - 8.2. Résolution - Autorisation - Appel d'offre contrat de déneigement
 - 8.3. Résolution - Embauche employés saisonniers
 - 8.4.
 - 8.5.
 - Résolution Aménagement d'un Mini Écocentre Résolution Débroussaillage Résolution Budget achat mobiliers Projet Espace de 8.6. l'amitié
 - 8.7. Résolution – Formation CCU
 - 8.8. Résolution – Nomination élu responsable - Bibliothèque municipale
 - 8.9. Résolution Projet vélo de montagne
 - 8.10. Résolution VTT
- Période de questions.
- 10. Affaires nouvelles.
- Levée de l'assemblée. 11.

Période de question portant uniquement sur les sujets au présent ordre du jour

Aucune question n'est posée.

4. Adoption du procès-verbal :

21-3507

Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyé par M. Claude Gagnon et résolu à l'unanimité d'adopter le du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mai 2021 l'adoption du procès-verbal de la séance du 3 mai est reportée au mois prochain.

5. Adoption des revenus & dépenses :

21-3508 Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyé par M. Simon Lafrenière

et résolu à l'unanimité d'adopter les revenus et dépenses, tels que décrits à la liste des autorisations de paiement pour la période du 1^{er} au 31 mai 2021, pour un total des dépenses d'une somme de 127 841,75 \$ et un total des revenus d'une somme de 150 995,15 \$.

6. Rapport du Maire :

M. Denis Dion explique que sur la proposition de certains citoyens aillant écouté les enregistrements, celui-ci portera une attention particulière aux droits de parole afin que deux personnes ne parlent plus au même moment.

Rapport des comités ad hoc :

Mme Nathalie Guesneau explique les développements de sa démarche auprès d'Hydro Québec concernant les nombreuses pannes de courant à Chartierville.

Mme Guesneau informe que le financement de l'Observatoire Estrien du développement des communautés (OEDC) servira à l'organisation de cours de danse gratuits pour les citoyens. De plus, Mme Guesneau informe que M.

Kenneth Cameron a participé à article de la journaliste Mme Fay Poirier dans le journal du Haut-Saint-François sur la croissance de Chartierville.

- M. Claude Gagnon informe du succès de la distribution d'arbres gratuits à la municipalité dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts.
- M. Gagnon annonce qu'il n'y aura pas de festivité pour la Fête Nationale du Québec encore cette année et qu'il est toujours dans l'attente de suivi concernant le projet de la tour d'observation.
- M. Simon Lafrenière donne de l'information sur les travaux de voirie présentement en cour ainsi que ceux à venir.
- M. Kenneth Cameron donne de l'informations sur les développements du dossier Municipalité Amies Des Aînés (MADA) ainsi que sur le Comité Consultatif d'Urbanisme plus d'informations suivra dans un prochain bulletin municipalité.
- M. Claude Sévigny donne de l'information sur le rallye organiser par la Contrée du Massif Mégantic sous le thème Archy Annans.

De plus, M. Sévigny explique qu'il souhaite réunir le comité de développement prochainement.

8. Informations, correspondances et demandes diverses :

8.1. Adoption – Règlement 2021-02 Gestion contractuelle ATTENDU QUE la municipalité a adopté une politique de gestion contractuelle en 2011 sous la résolution 11-2029;

ATTENDU QUE par le fait de la loi, la politique de gestion contractuelle de la municipalité de Chartierville est devenue un règlement, le numéro 2021-02 lui sera donc attribué;

ATTENDU l'entrée en vigueur du projet de loi 67 qui prévoit que pour une période de trois ans à compter du 25 juin 2021, le règlement de gestion contractuelle de toute municipalité, doit prévoir des mesures qui, aux fins de la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, favorisent les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité en conséquence;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil du 3 mai 2021 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME NATHALIE GUESNEAU AP-PUYÉ PAR M. SIMON LAFRENIÈRE ET RÉSOLU :

PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 2021-02, QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le Règlement sur la gestion contractuelle 2021-02 est modifié en ajoutant, après l'article 8, l'article 9 suivant :

- « 9. Mesures visant à favoriser les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Ouébec
- a) Avant l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité identifie les entreprises en mesure de fournir des biens et services québécois susceptibles de répondre à ces besoins.

Sauf circonstances particulières ou pour des motifs de saine gestion, une fois ces entreprises identifiées, la municipalité favorise l'octroi du contrat à une entreprise en mesure de fournir des biens et services québécois.

b) À défaut de pouvoir identifier des entreprises en mesure de fournir des biens et services québécois pour répondre à ses besoins, la municipalité doit favoriser l'octroi d'un contrat visé au présent article, à un assureur ou un entrepreneur ayant un établissement au Québec, sauf circonstances particulières ou pour des motifs de saine gestion.

21-3509

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et est publié sur le site Internet de la Municipalité.

De plus, une copie du présent règlement est transmise au MAMH.

Adopté à l'unanimité

21-3510

8.2. Résolution – Autorisation - Appel d'offre contrat de déneigement Il est proposé par M. Claude Gagnon, appuyé par Mme Nathalie Guesneau d'autoriser la directrice générale à lancer les appels d'offres pour le contrat de déneigement 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024.

Adopté à l'unanimité

20-3511

8.3. Résolution – Embauche employés saisonniers Attendu que la municipalité de Chartierville procède à l'embauche d'employés saisonniers à chaque année;

Attendu que certains employés sont rappelés à leur poste saisonnier année après année;

Attendu qu'un affichage pour le poste de préposé au Mini Putt a été publié;

Attendu que le comité des ressources humaines a procédé aux entretiens d'embauche et qu'un candidat a fait l'objet d'une recommandation au Conseil:

Il est proposé par M. Kenneth Cameron, appuyé par M. Simon Lafrenière

Que la municipalité officialise l'embauche des employés saisonniers 2021 suivants et ce, selon les conditions énumérées au document d'échelles salariales 2021 de la municipalité :

Mme Odile Lachance, guide animatrice au Centre d'Interprétation de la Côte Magnétique;

Mme Thérèse Chouinard, coordonnatrice au Centre d'Interprétation de la Mine D'Or;

Mlle Shelly Hladin, animatrice au Centre d'Interprétation de la Mine D'Or et au Centre d'Interprétation de la Côte Magnétique;

M. Nathan Lachance, préposé au Mini Putt L'Authentique de Chartierville;

Mme Doris Fortier, employé à l'entretien ménager;

M. Sylvain Beaudoin, signaleur routier et employé au désherbage des marais de l'assainissement des eaux usées.

Adopté à l'unanimité

21-3512

8.4. Résolution – Aménagement d'un Mini Écocentre

Attendu que la municipalité de Chartierville souhaite souhaite détourner le plus matières à l'enfouissement afin de minimiser les coûts à l'enfouissement;

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par Claude Sévigny

D'accepter le projet de Mini Écocentre au coût approximatif de 5 860,00 \$ et que ce projet soit financé par le programme TECQ 2019-2023.

Adopté à l'unanimité

21-3513

8.5. Résolution - Débroussaillage

Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyé par M. Simon Lafrenière d'accepter l'offre de Service Forestier Stéphane Blais pour le débroussaillage des chemins municipaux 2021 au coût de 3 839,00 \$.

Adopté à l'unanimité

21-3514

8.6. Résolution – Budget achat mobiliers - Projet Espace de l'amitié Attendu que le comité MADA Famille souhaite faire l'aménagement d'un espace de rencontre pour les citoyens;

Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyé par M. Simon Lafrenière

Que la municipalité accepte le budget de 1 200,00 \$ du comité, pour l'achat de mobilier pour l'aménagement de l'Espace de l'amitié.

Adopté à l'unanimité

8.7. Résolution – Formation CCU

21-3515

Attendu qu'un comité consultatif d'urbanisme s'est nouvellement formé;

Attendu que les membres du comité ne sont pas tous familier aux normes d'urbanisme;

Il est proposé par M. Kenneth Cameron, appuyé par Mme Nathalie Guesneau

Que la municipalité accepte l'offre de service pour la formation des nouveaux membres du comité, des membres du Conseil municipal ainsi que pour la directrice générale au coût de 950,00 \$.

Adopté à l'unanimité

21-3516

8.8. Résolution – Nomination élu responsable - Bibliothèque municipale II est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyé par M. Simon Lafrenière de nommer le conseiller M. Claude Gagnon comme élu responsable de la bibliothèque municipale de Chartierville.

Adopté à l'unanimité

8.9. Résolution – Projet vélo de montagne Sujet reporté à une prochaine séance

8.10. Résolution – VTT

21-3517

Attendu que l'utilisation des véhicules tout terrain (VTT) est d'intérêt public pour les résidents et visiteurs de Chartierville ;

Attendu le besoin d'information publique à ce sujet;

Attendu qu' il est souhaité que cette information soit fournie pour une meilleure compréhension des lois et règlements en vigueur, relevant de différentes autorités ;

Il est proposé par Ken Cameron, et appuyé par M. Claude Gagnon

Qu'un bulletin soit préparé sur les droits et responsabilités des utilisateurs et des non-utilisateurs ;

Que cette information soit diffusée sur le site Internet municipal, la page Facebook, et par un bulletin municipal.

Adopté à l'unanimité

9. Période de questions :

La période de question ouvre à 20 h. Voici les questions posées par le public :

- Quand le calcium liquide sera épandu sur les chemins municipaux?
- Est-ce qu'il pourrait y avoir des actions possibles de la part de la municipalité afin de minimiser la formation d'asticot dans les bac de poubelle?
- Pourrait-il y avoir une possibilité d'implanter le projet de vélo de montagne sur la propriété de Lauz Altitude?
- Serait-il possible de laisser la bosse à la jonction de l'asphalte sur le chemin Saint-Paul?
- Serait-il possible de faire l'installation de dos d'âne sur le 10e rang et le chemin Saint-Paul?
- Serait-il possible de voir à l'aménagement d'un endroit pour les adolescents (maison des jeunes)?

Le maire répond aux questions.

La période de questions est clause à 20 h 15.

10. Affaires nouvelles:

Aucune affaire nouvelle n'est présentée.

11. Levée de la séance :

21-3518

La séance est levée à 20 h 16 par M. Claude Gagnon sous la résolution 21-3518.

Denis Dion

Paméla Blais

Directrice générale et secrétaire trésorière